

Image not found or type unknown



En prison en belgique pour stup

Par **adrien77**, le **17/07/2011 à 18:45**

Bonjour, je vous contacte car je suis vraiment perdu et je ne sais quoi faire je vous explique l'histoire.
Ma concubine a été arrêtée par les douanes belges avec 200g d'héroïne alors qu'elle revenait des Pays-Bas en direction de la France. Donc depuis ce jour elle est en détention préventive à la prison pour femmes de Mons. Le premier mandat de dépôt de 5 jours a été reconduit pour 28 jours, elle repasse le 26 devant la chambre du conseil pour une éventuelle libération sous caution. Elle n'a toujours pas de date de tribunal, combien de temps cela peut-il durer?
Combien risque-t-elle? Doit-on faire appel de la décision de la laisser en détention, vu que l'avocat le déconseille mais les autres nous le conseillent. aidez-moi svp je suis perdu dans tout ça.
A savoir qu'un suivi en centre en addictologie est déjà organisé pour sa sortie.
Merci de votre réponse.